

**Sortir
des dettes**

Mairie de Collex-Bossy
199, rte de Collex
1239 Collex-Bossy



PERMANENCE DÉSENDETTEMENT



Commune de
Collex-Bossy

**Tous les deuxièmes mardis du mois,
de 16h00 à 18h00**

Sortir des dettes



Modalités des permanences

Horaire

De 16h00 à 18h00

Dates et lieux

- mardi 13 février 2024 à Pregny-Chambésy
- mardi 9 avril 2024 à Bellevue
- mardi 11 juin 2024 à Céligny
- mardi 13 août 2024 à Genthod
- mardi 8 octobre 2024 à Collex-Bossy
- mardi 10 décembre 2024 à Pregny-Chambésy

Accessibles avec ou sans rendez-vous

Chaque permanence est ouverte à toute personne domiciliée dans l'une des cinq communes

DES PERMANENCES DE DÉSENDETTEMENT DE PROXIMITÉ

Animées par la
Fondation genevoise de
Désendettement

Conscientes des effets dévastateurs du surendettement, les communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy se sont associées afin d'établir un partenariat avec la Fondation genevoise de Désendettement (FgD). Le protocole de collaboration, signé le 13 novembre dernier, permettra aux services communaux habilités à traiter ce type de dossiers de bénéficier des prestations de la FgD. Il prévoit également la tenue de **permanences bimestrielles animées par la FgD, en vue d'un accompagnement individualisé dans l'aide au désendettement**. Ces permanences, qui se tiendront en tournus dans les cinq communes, seront à chaque fois ouvertes à toute personne domiciliée dans l'une ou l'autre de ces communes.

Si chaque situation est bien sûr particulière, les chiffres montrent que 80 % des personnes ayant des dettes les ont contractées avant l'âge de 25 ans et que l'endettement concerne, dans la majorité des cas, le non-paiement des primes d'assurance maladie, les frais médicaux, les impôts ou encore la taxe militaire. L'objectif des permanences de la FgD est de permettre **une prise en charge précoce**, afin que les personnes concernées puissent reprendre le cours de leur vie. Ceci dans la mesure où les dettes constituent un frein à l'accès au logement et à l'emploi, ainsi qu'un élément péjorant pour la santé.

Après analyse de la situation, la FgD peut apporter une aide au désendettement via **des prêts sans intérêts assortis, dans certains cas, de dons**, et intervenir aussi auprès des créanciers pour négocier le montant des dettes. Selon les besoins identifiés, la mise en place d'un suivi par le service de la cohésion sociale de la commune concernée (en toute confidentialité) pourra être recommandée.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

Nicole Aubert

Responsable de la cohésion sociale
022 959
N.AUBERT@collex-bossy.ch